



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

CONVOCATION DU 11 AVRIL 2011

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12 + 5 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ

Adjoints : M. Eric TROCHON  
M. Yves HERRAULT

Conseillers : M. Christian MONCHÂTRE  
Mme Anne-Marie DELOUBES  
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

Mme Sylvie ESNAULT

Mme Josiane ROTTIER

M. Albert CHARLOT  
M. Gérard AMESLON

M. Michel CHOLIÈRE  
M. Jany ROLLE

ABSENTS EXCUSES :

M. Juan SALIDO  
Mme Nicole HALLIER  
Mme Gaëlle COTTEREAU  
M. Anthony HERRAULT  
Mme Marinette CHÉRON  
Mme Maryse ROUSSET  
M. Laurent JOUANNEAU

donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à

M. Eric TROCHON  
Mme Sylvie ESNAULT  
Mme A-M DELOUBES  
M. Jany ROLLE  
M. Jean-Marie BOUCHÉ

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 H 30.

Est élue secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DELOUBES

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 7 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. CHOLIERE : signalisation incomplète rue du Collège.

## 1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

### Presbytère

Un nouveau point a été fait sur le sujet le mercredi 13 Avril avec le Vicaire Général du Diocèse et l'expert, Mr Philippe Leroy. Celui-ci a pu constater que la pose des étais réalisée par l'entreprise Dagenet permettait de régler le problème à court terme et que les enfants ne couraient pas grand risque à se réunir dans la grande salle sous laquelle il n'y a pas de cave.

Il a par contre soulevé le risque que constituait le mauvais état des installations électriques et indiqué qu'en tout état de cause l'intervention de la commune ne pourrait pas pour ce bâtiment se cantonner à la seule question du sol du rez-de-chaussée. C'est donc bien une intervention de grande envergure qui devrait être envisagée pour sécuriser le bâtiment dans sa totalité.

Le Vicaire Général a fait valoir de son côté qu'il était important de maintenir un Presbytère à Bouloire. Une solution qui peut être envisagée est celle qui consisterait à rechercher une maison pouvant faire office de Presbytère sachant qu'elle doit comporter un logement mais aussi une salle pour les réunions.

Mme ASSE-ROTTIER rappelle qu'une visite du presbytère avait été demandée par les élus lors du conseil précédent.

Le Maire répond que la visite est toujours projetée mais la date non encore fixée.

### **Cour Epidaure : Rénovation WC Publics et Aménagement dans le préau d'une Salle à Manger-Salle de Réunions**

Nous venons de lancer la consultation des entreprises en fixant au vendredi 6 Mai la date limite pour le retour des offres. Nous espérons que de ce fait les travaux pourront être réalisés avant les congés.

### **Aménagement secteur Rues Grosse Pierre et Saint-Julien**

La question du branchement de l'immeuble du Crédit Agricole a été réglée en fin de semaine.

La dépose de l'éclairage public doit intervenir cette semaine et les deux rues ne seront pas éclairées pendant la période de transition. La cour du centre Epidaure restera, elle, éclairée, puisque nous avons fait faire un branchement séparé à partir de la rue Basse.

France-Télécom doit par ailleurs intervenir une quinzaine de jours.

Nous laisserons le revêtement actuel en l'état jusqu'à la réalisation du grand réaménagement du secteur qui se fera à l'Automne. Entretemps, une partie du réseau AEP de la rue St Julien devrait être rénové par le SIAEP.

### **Aménagements complémentaires Place du Château**

La livraison des bacs et la pose des garde-corps réalisés par la Métallerie Sarthoise ainsi que des potelets sont prévus début Mai. Question plus compliquée à régler : celle des plantations à installer dans les bacs. Plusieurs solutions ont été envisagées et notre préférence irait aujourd'hui à des Erables du Japon (Acer) pour des raisons d'esthétique, de relative facilité d'entretien et de couleur pendant trois saisons.

Nous envisageons de neutraliser les deux places aménagées dans la partie supérieure de la Place du Château. Une fois les bacs et garde-corps mis en place au pied de la façade du Château, les véhicules ne pourront plus utiliser cet espace pavé (qui n'a jamais été prévu pour cela) pour faire le tour de la place et un passage s'avère nécessaire.

Nous sommes par ailleurs très préoccupés par deux sujets :

-L'état de l'arbre planté à côté du bassin qui se dessèche et qui, malgré des mises en garde répétées de Mme Caire et de nous-mêmes à l'égard de la SEPTP, n'a sans doute pas fait l'objet des soins adaptés après sa plantation.

-Le bassin qui, depuis sa remise en eau, doit faire à nouveau l'objet de nettoyages répétés.

Le Maire signale que suite à un contrôle du compteur d'eau la semaine dernière, l'installation fait manifestement l'objet d'une nouvelle fuite et le Maître d'œuvre a été saisi du problème.

### **Redevance Incitative**

Il est rappelé qu'en 2012 doit être mis en place sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes une Redevance Incitative pour le paiement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Ce système se substituera donc à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) actuellement payée avec la Taxe Foncière Bâtie.

Cette mise en place doit être précédée d'un gros travail de préparation mené par le Smirgeomes qui va à partir du 11 Mai lancer une enquête à domicile pour recueillir toutes les informations utiles : nombre de personnes au foyer, identification des bacs etc

Les enquêteurs sont en cours de recrutement.

Les habitants en seront avertis préalablement par la presse et une information diffusée par le Smirgeomes. Lors de la visite au domicile, sera remis aux habitants un « Guide de la Redevance Incitative » ainsi qu'une information sur le passage de la TEOM à la Redevance Incitative.

### **Battue aux Pigeons**

Sous le contrôle du louvetier de notre territoire et avec l'aide des membres de l'association GIC présidée par Régis Pasquier, une battue a été organisée le lundi 28 Mars. Elle a donné lieu à l'élimination de 170 volatiles, soit la moitié de la population de la commune selon les estimations du louvetier. Une nouvelle opération est prévue prochainement.

Mme ASSE-ROTTIER s'interroge sur la légalité de cette opération.

Le Maire répond que la procédure est encadrée et réalisée sous le contrôle du louvetier, qui doit s'assurer du respect des règles de sécurité et de salubrité. Il ajoute que de nouveaux pics ont été ajoutés au Château, mais que des endroits restent inaccessibles, notamment au niveau du toit de la tour, faute d'une nacelle montant assez haut.

### **Travaux en cours et à venir**

-L'opération de rénovation des feux tricolores va se terminer dans le courant de la semaine et les feux seront mis en service dans la foulée.

-Le local sanitaires au rez-de-chaussée de l'épicerie est maintenant opérationnel.

-La Société Traçage Service a réalisé en fin de semaine le programme de marquage que nous lui avons commandé : essentiellement la place du Petit Marché, les passages piétons de la rue Nationale (y compris celui devant la boulangerie de Mr et Mme Chaman) et la mise en place du stop au carrefour de la rue du Collège et de la rue du Dr Dumont.

Au niveau du carrefour entre la rue du Collège et la rue du Docteur Dumont, M. CHOLIERE fait remarquer qu'il n'a pas été posé de panneaux de présignalisation des panneaux « Stop » et « Cédez le passage ».

Le Maire répond qu'il va regarder cette question, ne sachant pas si des panneaux de présignalisation avaient été commandés ou non.

-Le portail du cimetière donnant sur la rue Basse fait l'objet d'une opération de réfection totale confiée à l'entreprise Sablé au Mans.

Mme ASSE-ROTTIER signale que ce portail est parfois difficile à ouvrir.

Le Maire répond que ce problème sera vu lors de la réinstallation du portail.

-Le personnel communal a installé la table pique-nique sur le chemin de randonnée à hauteur des installations du tir à l'arc au Bois des Vallées.

### **Personnel**

-Mme Emilie Deroin va prendre ses fonctions à la fin de son préavis à la mairie de La Suze.

Nous allons aussi à cette occasion revoir l'aménagement du bureau d'accueil à la mairie.

Il est notamment prévu de mettre en place une cloison de séparation derrière laquelle sera regroupé le matériel technique, de changer l'ameublement et de « sortir » dans des panneaux mis en place à l'extérieur l'affichage légal et informatif.

-Mme Fabienne Leroux prend aujourd'hui ses fonctions de Gestionnaire du Foyer-Soleil, fonctions qu'elle occupera à mi-temps en complément du mi-temps qu'elle réalise déjà pour le compte de la mairie.

### **Consommations d'eau**

L'analyse des facturations de Mars sur le réel durant la période Février 2010/2011 a fait apparaître des consommations anormalement élevées à l'école maternelle et pour les toilettes de l'école du Groupe 1. Nous avons aussitôt lancé une étude pour essayer de détecter les raisons de cette situation.

Les dysfonctionnements du bassin lors de son démarrage nous ont valu par ailleurs une consommation parfaitement anormale de 211 m<sup>3</sup>.

Par contre, la mise en place du forage au terrain de sport a conduit à une consommation de 4 m<sup>3</sup> à comparer aux consommations des 3 années précédentes : 371, 1.478 et 450 m<sup>3</sup>.

### **Divers**

-Les frères Cissé ont déposé un Permis de construire pour la réalisation d'une station de lavage à La Vollerie dans l'emprise de leur propriété.

-Une négociation est en cours pour la vente par la SAMO de l'ancien magasin de fleurs Vautcranne pour y installer une activité de vente et de dépannage de matériel informatique.

-Les travaux de rénovation de l'Auberge du Château se poursuivent à un bon rythme et l'ouverture de l'établissement est envisagée au début de l'été.

Mme DELOUBES demande si la date d'ouverture du salon d'esthétique est connue.

Le Maire indique qu'il n'a pas d'information précise sur celle-ci, mais que les travaux en cours au niveau du magasin avancent bien.

-Centre Hippique : la délivrance du Permis de construire se heurte à des difficultés liées aux règles de notre PLU applicables dans la zone concernée. Le projet prévoit la construction de deux maisons, celle du propriétaire et celle du gardien, situées aux deux extrémités de la propriété alors qu'il n'existe pour le moment qu'un seul siège d'exploitation. Une réunion va se tenir prochainement à la Préfecture pour rechercher une solution sachant que la famille Abrivard exercera deux activités distinctes sous deux raisons sociales différentes : Elevage et Entraînement.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 BUDGETS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que les comptes de gestion pour 2010 établis par la Perception sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2010 établis par la Commune. Il propose donc de les valider.

#### **01 - SERVICE GENERAL - COMPTE DE GESTION 2010**

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2010 pour le Service Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que Madame le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2009, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2010 par Madame le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2010 pour le service général,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **02 - ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2010**

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2010 pour l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que Madame le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2009, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2010 par Madame le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2010 pour le service Assainissement,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **03 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE - COMPTE DE GESTION 2010**

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2010 pour le Lotissement de la Petite Charmoie et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que Madame le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2009, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2010 par Madame le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2010 pour le Lotissement de la Petite Charmoie,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **04 - TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2011**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote des taux 2011 pour les quatre taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, cotisation foncière des entreprises.

Il propose de ne pas toucher aux taux votés par la Commune en 2010.

Cependant, il ajoute que la réforme de la fiscalité locale aura automatiquement une répercussion sur le montant des taux pour les raisons suivantes :

- au niveau de la Taxe d'Habitation : la réforme a prévu de redistribuer au bloc communal (communes et communautés de communes) la part votée jusqu'à présent par le Département. Cela implique que la colonne « Part départementale » disparaît de la feuille d'imposition mais est intégrée dans les taux de la Commune et de l'Intercommunalité.

- au niveau de la Taxe Foncière Non Bâtie, une part des frais de gestion perçus auparavant par l'Etat est également intégrée dans les parts Commune et Intercommunalité.

Le Maire précise également que le taux de la Taxe Foncière Bâtie reste identique, puisque celle-ci n'a pas été concernée par la réforme.

Ensuite, Monsieur le Maire présente un état comparatif des ressources de la Commune entre 2010 et 2011, suite à la réforme de la fiscalité locale, qui détaille les différents éléments compris dans les articles 74 – Dotations aux collectivités locales et 73 – Impôts et taxes. Cet état fait apparaître une évolution plutôt favorable pour la Commune puisqu'il est espéré en 2011 par rapport à 2010 un gain de 13 715 € au niveau des dotations et un gain de 7 624 € au niveau des impôts et taxes.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote du taux des quatre taxes locales.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour les quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2011	Bases prévisionnelles 2011 en €	Produits en €
D'habitation	25,88%	1 356 000	350 933
Foncier bâti	23,89%	1 223 000	292 175
Foncier non bâti	35,70%	166 300	59 369
CFE	20,50%	346 400	71 012
Produit fiscal attendu pour 2011			773 489

## 05 - SERVICE GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse comparant les dépenses et les recettes de fonctionnement et leur évolution prévisible entre le réel de 2010 et le budget primitif de 2011. Celui-ci fait apparaître une augmentation significative des dépenses et une diminution des recettes, d'où une baisse prévisionnelle de l'autofinancement dégagé à l'issue de l'exercice 2011.

Le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie le 4 avril dernier pour examiner le projet de Budget Primitif et que des modifications ont été apportées à cette première ébauche en raison de nouveaux éléments arrivés entre temps et d'inscription de nouvelles opérations.

Il donne ensuite la liste des opérations prévues en investissement, ajoutant qu'une somme de 83 000 € a été prévue en dépenses imprévues et que le montant inscrit pour l'aménagement de la salle à manger et des sanitaires dans la Cour Epidaure comprend le différentiel entre les dépenses et les recettes d'investissement. Ces sommes sont destinées à financer des opérations d'investissement en 2012 (extension de la cuisine scolaire, vestiaires du terrain de foot ...).

Madame ESNAULT présente le projet de budget 2011 pour le service général et donne lecture des différentes lignes budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Suite à l'examen du budget, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, par 17 voix pour, le budget primitif 2011 pour le Service Général, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	496 410	Atténuation de charges	43 000
Charges de personnel	809 816	Produits des services	125 791
Virement à section investissement	324 479	Impôts et taxes	977 516
Opération d'ordre - amortissements	45 964	Dotations et subventions	751 460
Charges de gestion courante	152 222	Autres produits gestion	48 350
Charges financières	120 100	Produits exceptionnels	800
Charges exceptionnelles	28 446	Reprise sur amortissements	30 520
<b>TOTAL</b>	<b>1 977 437</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 977 437</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit antérieur reporté	143 219	Virement de la section fonctionnement	324 479
Dépenses imprévues	83 000	Produit des cessions d'immobilisat.	100 000
Centre culturel	8 350	Opération d'ordre - amortissements	45 964
Centre bourg	25 304	Dotations	622 397

Base de loisirs	75 110	Centre bourg	126 316
Emprunt remboursement capital	94 541	Subventions d'investissement	102 788
Subventions d'équipement versées	64 400		
Immobilisations corporelles	161 471		
Immobilisations en cours	666 549		
<b>TOTAL</b>	<b>1 321 944</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 321 944</b>

## 06 - ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2011

Madame ESNAULT présente le projet de budget 2011 pour le service assainissement et donne lecture des différentes lignes budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire précise que le différentiel entre les dépenses et les recettes d'investissement a été inscrit dans une rubrique « Autres travaux à définir » pour 308 180 €, en vue de constituer une réserve destinée à financer les travaux dans la rue Nationale, entre la rue du Collège et le carrefour de la Mairie, et au niveau de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, adopte le budget primitif 2011 pour l'assainissement, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achat et variation de stocks	6 700	Opération ordre – quote part subv.	27 174
Virement à section investissement	81 530	Vente de produits	122 190
Opération d'ordre - amortissements	58 548	Subventions d'exploitation	391
Charges financières	2 977		
<b>TOTAL</b>	<b>149 755</b>	<b>TOTAL</b>	<b>149 755</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opération ordre – quote part subv.	27 174	Excédent antérieur reporté	109 273
Opérations patrimoniales	58 425	Virement de la section fonctionnement	81 530
Emprunt remboursement capital	30 852	Opération d'ordre - amortissements	58 548
Immobilisations en cours	356 516	Opérations patrimoniales	58 425
		Apports, dotations, réserves	99 066
		Subventions d'investissement	7 700
		Autres immobilisations financières	58 425
<b>TOTAL</b>	<b>472 967</b>	<b>TOTAL</b>	<b>472 967</b>

## 07 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – BUDGET PRIMITIF 2011

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, adopte le budget primitif 2011 pour le Lotissement de la Petite Charmoie, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opération ordre – Variation stocks	152 997	Excédent antérieur reporté	15
Opération ordre – Transfert charges	10 610	Opération ordre – Transfert charges	10 610
Autres charges de gestion	10	Produits des services	135 596
Charges financières	10 600	Produits exceptionnels	27 996

<b>TOTAL</b>	<b>174 217</b>	<b>TOTAL</b>	<b>174 217</b>
--------------	----------------	--------------	----------------

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Emprunt remboursement capital	25 144	Excédent antérieur reporté	229 661
		Opération ordre – Variation stocks	152 997
<b>TOTAL</b>	<b>25 144</b>	<b>TOTAL</b>	<b>382 658</b>

## **08 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RELEVÉ DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS EN 2010**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour le service assainissement, un tableau des cessions et acquisitions intervenues au cours du dernier exercice doit être présenté au Conseil Municipal. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'année 2010, cet état ne porte aucun changement dans les propriétés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation.

## **2.2 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

### **09 - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE POSTE ANCIENNE GENDARMERIE ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Suite à des baisses de tension sur le réseau électrique, le Département doit réaliser le renforcement du réseau électrique à partir du poste de l'ancienne « Gendarmerie ». Dans le cadre de cette opération, il propose à la Commune de procéder à l'enfouissement des réseaux (électriques et téléphoniques) dans la rue du Collège. La mise en souterrain du réseau électrique est financée à 100% par le Conseil Général dans le cadre de la modernisation du réseau de distribution publique.

En revanche, la Commune doit prendre en charge 70% du financement des travaux sur le réseau téléphonique, soit 21 000 € HT sur un montant de travaux estimés par France Télécom à 30 000 € HT, le Conseil Général finançant les 30% restants.

Si le Conseil Municipal agréé ce projet, il conviendra de confier au Département la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre pour les travaux du génie civil de télécommunication.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet en 2011,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux, soit 21 000 € pour le génie civil de télécommunication,
- s'engage à prévoir et à financer la mise en souterrain du réseau d'éclairage public,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

## **10 - ZONE HUMIDE – CHEMIN DE DECOUVERTE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 novembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un chemin de découverte dans la zone naturelle humide, opération qui sera réalisée sur deux années, 2011 et 2012.

Le montant de cette opération est estimé à 236 200 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend 3 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Conception du projet avec production d'un état estimatif des coûts de l'opération
- 2<sup>ème</sup> étape : Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau



3<sup>ème</sup> étape : Préparation du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres des entreprises, suivi du chantier, validation des situations comptables et réception des travaux.

Plusieurs propositions ont été reçues en Mairie et examinées par la Commission d'ouverture des plis. Cette dernière préconise de retenir la société ECCE TERRA de Tierce (49), pour un montant de 23 496 € HT, soit 28 101,21 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- décide de confier au cabinet ECCE TERRA une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 23 496 €, pour la réalisation d'un chemin de découverte dans la zone naturelle humide,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette décision.

#### ► RUE SAINT JULIEN – EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire indique que ce dossier est reporté à une prochaine séance. En effet, en plus des terrains achetés par M. et Mme SAUZE, un autre terrain est en cours de vente dans la rue Saint Julien et pourrait être raccordé au réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

#### 11 - RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES : RESTRUCTURATION D'UNE PARTIE DU RESEAU RUE DU JEU DE PAUME ET EXTENSION DU RESEAU RD 65

Dans le prolongement de la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 13 décembre 2010, Monsieur le Maire indique qu'une consultation des entreprises a été organisée. Il rappelle que cette opération comportait deux volets :

- 1 - Remplacement d'un tronçon de canalisation rue du Jeu de Paume,
- 2 - Amorce d'une extension du réseau d'assainissement collectif pour les secteurs de la rue de la Petite Charmoie et des Pellonnières.

La consultation a donné les résultats suivants :

Entreprises	Montant de l'offre		Délai d'exécution
	€ HT	€ TTC	
<i>Estimation prévisionnelle</i>	<i>34 000,00</i>	<i>40 664,00</i>	<i>1 mois</i>
SNER	29 401,00	35 163,60	3 semaines
CANA OUEST	35 945,00	42 990,22	5 semaines
GT CANALISATIONS	49 650,00	59 381,40	6,5 semaines
BRULE TP	28 278,00	33 820,49	3 semaines

Le Maire propose au Conseil de retenir la proposition de la société BRULE TP.

Il précise que, dans la proposition de BRULE TP, la seconde opération représente un coût de 6 682 € HT. C'est donc sur cette base que sera établi et proposé à la signature de M. et Mme Dany PORTE l'avenant à la convention approuvée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 31 janvier 2011 et destiné à déterminer le montant précis de leur participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- décide de retenir la proposition de la société BRULE TP, pour un montant de 28 278 € HT, pour réaliser les travaux d'assainissement collectif dans la rue du Jeu de Paume et à l'angle de la rue du Jeu de Paume et de la rue de la Petite Charmoie,
- dit que le coût des travaux pour l'extension du réseau, d'un montant de 6 682 € HT, servira de base au calcul de la participation financière de M. et Mme Dany PORTE,
- autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec la société BRULE TP et l'avenant à la convention avec M. et Mme PORTE, et tous documents relatifs à ces décisions.

## **2.3 PERSONNEL COMMUNAL**

### **12 - REGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATION**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le montant de l'enveloppe indemnitaire fixée en janvier dernier pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour les motifs suivants :

- modification des missions confiées à l'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe chargé de la comptabilité,
- arrivée d'un nouvel agent titulaire du grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, en remplacement de l'agent d'accueil parti en retraite, avec reprise de son taux d'IAT dans sa collectivité antérieure.

Il présente le tableau suivant :

Grade	Enveloppe votée en janvier 2011	Enveloppe proposée
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	800 € pour 2 agents	800 € pour 1 agent
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	240 € pour 1 agent	820 € pour 2 agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour :

- Décide de modifier le régime indemnitaire tel que présenté ci-dessus,
- Précise que les indemnités seront calculées et versées mensuellement sur la base d'un arrêté individuel pris par le Maire,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

## **2.4 POINTS DIVERS**

### **13 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT : Néant
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Concession trentenaire à la famille PASTEAU - DUBOIS,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
  - \* Vente par SOCIAL IMMO à M. COLLET d'une propriété non bâtie à La Teillerie,
  - \* Vente par M. et Mme MEZIERE à MM. CISSE et HAUDEBOURG d'une propriété non bâtie à La Vollerie,
  - \* Vente par les conjoints TOUCHARD à M. et Mme FORET d'une propriété bâtie au 10, rue des Rosiers,
  - \* Vente par M. et Mme BINET à Mme PASQUIER d'une propriété bâtie au 10, rue du Chêne Fourchet,
  - \* Vente par les conjoints RENVAZE à Mme GABORIT d'une propriété non bâtie située aux Caves,
  - \* Vente par la SCI SAMSON à M. HUGER d'une propriété bâtie au 14, rue Jean Moulin.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 6 juin 2011.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.**

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Anne-Marie DELOUBES

Les Conseillers Municipaux